

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-009 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ PORTANT LE NUMÉRO 2010-011.

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé portant le numéro 2010-011 » et il porte le numéro 2014-009.

Article 2. Objet

Il a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin d'intégrer le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans le cadre réglementaire.

Article 3. Les règlements d'urbanisme

L'article 1.3.2 sera modifié par l'addition du règlement suivant:

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (LAU, articles 145.36 à 145.40)

- Zones assujetties à un PPCMOI
- Procédure de demande et critères d'évaluation du PPCMOI
- Autorisation de zonage par projet

Fait et adopté à St-Élie-de-Caxton le 5 mai 2014 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Réjean Audet, maire

**Isabelle Bournival,
Sec.-très. Directrice générale**

**Avis de motion : 8 avril 2014
Adoption du projet de règlement : 8 avril 2014
Publication : 9 avril 2014
Adoption du règlement : 5 mai 2014
Publication : 12 mai 2014**